

pas été discuté par aucun député de l'arrière-ban qui aurait assisté aux caucus de ce parti. Aucun ministre du cabinet, pas même le chef de ce parti, ne l'a contesté. C'est un drapeau choisi par un seul homme, qu'on appellera le fanion Pearson aussi longtemps que le Canada existera.

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député?

**M. Bigg:** Non, pas si la question vient d'un lécheur de rubans gommés!

**L'hon. M. Dupuis:** Mon honorable ami se rappelle-t-il avoir dit en cette enceinte, en 1961:

A mon avis, toute tentative visant à inclure l'Union Jack et le pavillon rouge dans notre drapeau ne ferait que dégrader ces deux drapeaux, à la fois connus et respectés.

**M. Horner (Acadia):** Que mon honorable ami lise tout mon discours de 1961, au lieu d'en extraire une phrase; je serai alors heureux qu'il se lève et me pose les questions qu'il voudra à ce sujet. Mais, j'ai la parole et il ne me reste que cinq ou six minutes.

**L'hon. M. Dupuis:** Répondez à ma question.

**M. Horner (Acadia):** Je le répète, lisez tout mon discours. Monsieur l'Orateur, j'espère que vous tenez compte du temps que me font perdre ces gens qui ne cessent de m'interrompre. Il me reste bien peu de temps et j'ai encore certaines choses à dire. Je compte que la présidence m'accordera 40 minutes; c'est tout ce que tous les honorables députés demandent.

**Des voix:** Répondez!

**M. Horner (Acadia):** Je vais répondre à la question, soyez sans crainte. Donnez-m'en le temps ce soir et je vais y répondre.

Selon nous, le gouvernement n'a aucun mandat. En présentant ce modèle de drapeau, le gouvernement contribue et aide à diviser le Canada. Nous avons affirmé qu'il n'avait jamais réellement promis, avant les élections de 1963, de présenter un modèle de drapeau au Parlement. Je soutiens qu'aucun des honorables représentants d'en face n'a eu le courage de se lever et de justifier les points que je viens de soulever.

J'aimerais me reporter à une entrevue accordée le 9 novembre 1961 par l'actuel premier ministre, qui était alors chef de l'opposition, à M. John Andrews, du service des nouvelles de CJCH. L'entrevue commençait ainsi:

M. Andrews: Monsieur Pearson, que pensez-vous d'un drapeau national distinctif?

M. Pearson: Je suis favorable à la question d'un drapeau distinctif. A vrai dire, il s'agit là d'un article inscrit au programme de notre parti depuis plusieurs années déjà...

M. Andrews: Quel modèle favorisez-vous?

M. Pearson: Ma foi, je n'ai à l'esprit aucun modèle en particulier...

Ainsi, en 1961, M. Pearson n'avait aucun modèle précis à l'esprit, et pourtant l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) déclarait durant une émission télévisée en 1960 que le premier ministre avait dit aux Canadiens que s'il était élu premier ministre, il présenterait un modèle de drapeau canadien. L'entrevue se poursuit ainsi:

M. Pearson: Je voudrais un drapeau national distinctif qui ne pourrait être confondu avec celui d'un autre pays... c'est tout ce que je puis dire pour le moment.

M. Andrews: Alors, ce modèle ne comporterait pas l'Union Jack.

Le premier ministre a alors répondu qu'il ne voulait faire aucune déclaration là-dessus pour le moment. Sur ce, M. Andrews lui a demandé:

De quelle façon le public ferait-il connaître son opinion là-dessus?

M. Pearson: Nous pourrions demander au peuple de se prononcer lors d'élections générales. Et s'il n'aime pas l'idée d'un drapeau national distinctif qui ne puisse être confondu avec celui d'un autre pays, il nous le fera savoir sans équivoque.

Les honorables vis-à-vis ont obtenu 42 p. 100 des voix. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, est-ce là ce qu'on appelle un mandat «sans équivoque»? Est-ce là un gouvernement majoritaire? Comme l'honorable député d'York-Humber l'a signalé catégoriquement dans son discours, le parti libéral n'a même pas présenté le drapeau aux électeurs durant la campagne de 1963. Il n'a même pas signalé...

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Je dois avertir l'honorable député que son temps de parole est expiré.

**M. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'être d'un autre avis. J'ai été interrompu continuellement depuis le début de mes observations et je n'ai certainement pas pris 40 minutes.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Le greffier au bureau m'a signalé l'heure à laquelle l'honorable député a commencé son discours et je lui ai accordé assez de temps pour les interruptions. Je dois l'informer que son temps de parole est expiré.

**L'hon. M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur,...

**M. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, ... ma foi, si l'honorable député veut me poser une question, j'y répondrai.

(Texte)

**L'hon. Yvon Dupuis (ministre d'État):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas du tout l'intention de prendre part à ce débat, mais puisque mon honorable ami n'a pas voulu répondre à